



2 novembre 2005

C 36/2005

Communication au Conseil communal

(Séance du 2 novembre 2005)

Point de situation sur l'annonce faite par Tetra Pak

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Suite à une analyse globale de ses activités, la société Tetra Pak a décidé de supprimer environ 80 postes de son siège social à Pully, soit à peu près le tiers de son effectif. Cette restructuration devrait s'étendre sur deux années. Il ne s'agira pas de 80 licenciements purs, car, si l'on tient compte des départs naturels et des postes délocalisés, on estime les licenciements « secs » à 60 environ.

Le lundi 31 octobre 2005, la Direction de Tetra Pak a avisé la Municipalité de son projet de restructuration. Nous ne pouvons que regretter et prendre acte de cette décision qui aura certainement des conséquences économiques pour notre Ville.

Environ 45 habitants pullliérans travaillent au sein de Tetra Pak. A l'heure actuelle, nous ne savons pas combien parmi ces 45 collaborateurs seront concernés par les mesures de restructuration. Il semble évident que le redimensionnement du siège de Tetra Pak aura une influence sur les finances de notre Commune. En effet, Tetra Pak souhaite maintenir ses activités dans la région lausannoise, mais pas forcément sur le territoire de notre Commune. Au niveau fiscal, la contribution de Tetra Pak représente entre 15 et 20% des impôts sur les personnes morales. Néanmoins, il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions définitives.

Au-delà des conséquences financières pour notre Commune, il ne faut pas perdre de vue un des aspects importants à nos yeux : les pertes d'emplois qualifiés dans la région.

LA MUNICIPALITE